

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 24/09/2021

### SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20/09/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, David ROUZIES.

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sébastien MICHAUD a donné pouvoir à Laurent DESHAYES.

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jérôme MARTY

### Secrétaire de séance :

Axel BERTRAND

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

### **1. Approbation du compte rendu du 30/07/2021**

Le compte rendu du 30 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Changement de prestataire pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala**

Suite à un appel d'offre, la société L'Aveyronnaise des Eaux a été désignée comme nouveau prestataire pour un contrat de 6 ans renouvelable. Ce contrat prendra place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cela ne changera rien dans le service fourni aux utilisateurs ; petite nouveauté, une permanence sera tenue toutes les semaines à Cordes-sur-Ciel pour que le public puisse rentrer facilement en contact avec le prestataire.

M. le Maire a aussi demandé au syndicat de considérer la possibilité de paiement par mensualisation pour les utilisateurs qui le souhaiteraient.

### **3. Nouvelle adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala**

La commune de Saint-Izaire (Aveyron) souhaite rejoindre le syndicat.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Cimetière : délibération sur les nouveaux devis suite à l'impossibilité de réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR)**

Suite au refus par la DDT du projet original de voie d'accès à l'extension future du cimetière par le bord du jardin du logement au presbytère, ainsi que l'impossibilité de créer une rampe d'accès par le portail d'entrée existant, il a fallu revoir les devis obtenus précédemment.

Il convient en effet de modifier les plans pour la construction du mur entre le jardin des locataires au logement du presbytère et l'extension future du cimetière ainsi que la rénovation du mur d'enceinte.

Pour ce faire, nous avons reçu des devis des entreprises CECARELLI (pour un coût total de 20099€ HT) et VIGROUX (pour un coût total de 21154€ HT).

L'entreprise GAUD reste retenue pour la rénovation des allées.

Les conseillers municipaux ont voté de retenir le devis de l'entreprise CECARELLI à 8 voix (dont 1 vote par procuration) ; il y a eu 1 abstention et 0 vote pour l'entreprise VIGROUX.

Un ajout est à faire pour le dossier de demande de subvention.

#### **5. Nettoyage du Cimetière et Monument aux Morts.**

Il est prévu un nettoyage du cimetière par les services techniques de la 4C les 5 et 6 octobre prochains.

Les élus vont nettoyer et remettre en peinture eux-mêmes les grilles du Monument aux Morts.

#### **6. Eglise et garage municipal : constatation de fuites provenant du toit**

Il a été constaté des fuites aux toitures de l'église ainsi que du garage municipal au bourg.

Il convient de prévoir des réparations temporaires ainsi que commencer à prévoir la rénovation totale des ces deux toitures. A cet effet, le Conseil Municipal va se renseigner sur le coût et subventions disponibles.

Nous sommes informés que pour la dernière réparation du toit de l'église, le coût était d'environ 1500€. Un couvreur nous a aussi informé que les clous utilisés pour tenir les ardoises sont rouillés, et qu'à terme il ne sera plus possible de reporter la rénovation globale du toit de l'église.

#### **7. Ecole et logement à la mairie : point sur les travaux de rénovation**

##### Ecole

Il est prévu pour le couvreur d'entamer la rénovation de la toiture et l'isolation pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Quant au chauffage, la livraison de la chaudière est retardée dû aux pénuries actuelles, et donc le chauffagiste va commencer l'installation des nouveaux radiateurs dès maintenant, et ne fera le raccordement qu'une fois la chaudière installée.

L'électricien viendra changer les luminaires une fois le plafond terminé.

##### Logement communal place Claude Loupias

Toutes les fenêtres, portes et volets seront bientôt changés.

## 8. Rentrée scolaire

Cette année, l'effectif de l'école est de 16 élèves répartis entre les deux classes.

Le Conseil Municipal remercie Laurent DESHAYES, Solenne LOUROT-MARTIN et Guilhem MARTY, pour leur travail de ponçage et peinture de tous les bureaux et chaises.

La 4C nous a aussi prêté 6 chaises et prend en charge l'achat d'un tableau numérique tactile (en commande).

## 9. PLUi : avancement

Dans le cadre de l'étape d'élaboration du document réglementaire du PLUi, le Conseil Municipal ainsi que la population ont été consultés sur la définition de potentielles zones à urbaniser.

Ont été retenues 12 parcelles de terrain dans les hameaux du Crouzet, La Greffeille, La Mafresié, La Vaysse, et le Bourg, pour un total de 1,1 hectare.

Il est important de noter qu'il n'y a pour le moment aucune garantie que ces terrains proposés soient confirmés, il s'agit seulement de la proposition émise par notre Commune, et qui peut être modifiée à la demande des personnes publiques associées (voir plus bas) ; confirmation sera définitive seulement lors de l'approbation du PLUi.

Les représentants de la 4C ainsi que le bureau d'études responsable de l'élaboration du PLUi nous ont pour cela accompagné pour produire un document pertinent pour la Commune et respectueux des règles d'urbanisme ; ce document des zones retenues pour urbanisation (appelé « atlas ») est disponible pour votre information en ligne sur :

<http://laparroquial.e-monsite.com/pages/elaboration-du-plui-1.html>

Ce document, ainsi que celui de toutes les autres communes de la 4C, sera ensuite envoyé aux personnes publiques associées (Etat, DDT, Chambre d'Agriculture, SCOT...) pour avis ; à cette étape, le PLUi sera arrêté.

Une fois l'avis favorable octroyé pour l'ensemble des communes de la 4C, alors une enquête publique aura lieu, qui sera suivie par l'étape d'approbation du PLUi par le Conseil Communautaire.

Il est à noter que **toutes les demandes de changement de destination doivent être reçues avant le 30/11/2021**. A défaut, la procédure pour les ajouter au PLUi par la suite sera longue et difficile pour les demandeurs.

## 10. Point sur les chemins communaux

Chemin au bourg (derrière la maison de Bertrand JULIA) : le SIERC va bientôt intervenir pour des travaux d'enfouissement des câbles électriques ; nous porterons une particulière attention à éviter un écoulement trop intensif des eaux pluviales sur le terrain de M. JULIA.

De plus, le groupe de travail des chemins ruraux, composé de Axel BERTRAND, Solenne LOUROT-MARTIN et Guilhem MARTY, s'est réuni et a commencé à recenser les chemins ruraux sur la Commune, ainsi que leur état.

Des propositions seront faites au niveau communal et de la 4C pour rouvrir et/ou entretenir des chemins existants, ainsi que prévoir des aires de repos et des panneaux de balisage.

## 11. Logement communal du Bourg : point sur les travaux de rénovation

Le dossier de subventions établi en 2020 a été refusé, et un nouveau dossier a été envoyé à la Région cette semaine. Situation à revoir lorsque nous aurons reçu réponse de la Région.

## 12. Projets à venir

Le Pôle Territorial Albigeois Bastides, en collaboration avec l'Etat, nous demande, dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique), de présenter tous nos projets éventuels pour la durée du mandat, afin de mieux nous accompagner.

Ont été listés pour le moment les projets suivants :

- Rénovation totale de la toiture de l'église
- Rénovation/transformation du garage communal, ainsi que la possible construction d'une salle socio-culturelle adjacente
- Construction d'un préau équipé de panneaux photovoltaïques à l'école
- Rénovation des façades de la mairie, de l'école, et du logement communal de la mairie

La commune n'est absolument pas tenue de mener ces projets à bien, il s'agit simplement d'un recensement.

## 13. Point sur l'adressage

Les poteaux et panneaux devraient normalement être livrés à la mi-octobre ; les Conseillers Municipaux organiseront ensuite la pose.

## 14. Questions diverses

- **Ramassage de pneus véhicule légers organisé par la 4C**

La 4C propose de prendre en charge le ramassage de 30 pneus véhicule léger, et propose aussi le ramassage de 20 pneus supplémentaires au coût de 2.40€ TTC, pour chaque commune.

Un email a été envoyé aux Administrés, ainsi qu'une affiche en mairie, pour recenser les personnes requérant ce service. Une fois ce recensement terminé, les élus pourront organiser cette opération et prévoir le nombre de pneus acceptés par foyer. La date butoir de réponse de la part des Administrés est le 08/10.

- **Impôts fonciers**

Il s'avère que lorsque Laparroquial a rejoint la 4C, une délibération a pris place le 13/04/2018 pour acter la baisse des impôts sur le bâti et non-bâti sur une période de 12 ans, afin de lisser et nous aligner sur le taux moyen des communes de la 4C, à ce jour plus bas que le nôtre.

Suite au questionnement récent de certains Conseillers Municipaux, M. le Maire s'est renseigné auprès de l'inspection des impôts, nous avons remarqué que le taux d'imposition n'a pas été abaissé comme il se devait.

Cette situation sera donc résolue lors du prochain budget, et un échéancier sera proposé en collaboration avec le Trésor Publique pour abaisser nos impôts fonciers.

- **Voirie**

Ont été constatés des nids-de-poule aux lieux-dits Le Crouzet et Mas Dugout.

Sébastien MICHAUD nous a précédemment informé que les nids-de-poule au Crouzet sont réparés tous les deux ans, et la prochaine réparation est prévue l'année prochaine.

Pour Mas Dugout, nous prévoyons des réparations pour juin 2022.

Il est aussi constaté que certaines routes ont de l'herbe qui pousse au milieu ; nous verrons à organiser un grattage et enrobée l'année prochaine.

Le passage de l'épaveuse est prévu entre octobre et novembre pour les chemins entre La Grefeille et Candour, ainsi qu'entre Le Cruzet et Mas Dugout.

Le passage du lamier est prévu en mars sur la route de La Grefeille.

- **Défibrillateur**

Le défibrillateur a été déplacé dans la cour de l'école pour être plus facilement accessible en cas d'urgence.

Nous nous renseignons afin d'organiser une formation sur son utilisation ouverte publique.

- **Carte-cadeau de Noël**

Le Maire demande aux élus de réfléchir sur le renouvellement des cartes-cadeaux comme l'an passé ; il a aussi été demandé aux élus de prendre contact avec des commerçants locaux pour les faire travailler en priorité.

Le Conseil Municipal délibèrera sur le sujet lors de sa prochaine réunion, le 29/10.

- **Journée du Patrimoine à Laparroquial**

Cette activité a attiré beaucoup de visiteurs (environ une soixantaine).

Elle comprenait l'ouverture de l'église, où Paul MARTY a joué de la trompette, ainsi que de la salle des peintures de Greschny et le garage communal, où étaient exposés des photos et documents de l'époque, ainsi que l'ancien corbillard.

M. CATHALA, du journal La Dépêche, a d'ailleurs rédigé un article à ce sujet le 16/09.

- **Comité d'animation de Laparroquial**

Le Comité d'animation nous rappelle les dates pour les activités suivantes à venir :

- Concours de pétanque - La Vaysse – samedi 02/10 à 13h30
- Après-midi jeux pour petits et grands – à l'école – dimanche 31/10 – plus d'infos à venir...

- **Lampadaire défectueux au Bourg**

Il nous a été signalé un lampadaire défectueux au Bourg, proche du Monument aux Morts ; nous sommes rentrés en contact avec un électricien pour obtenir un devis.

- **SIVOM (EHPAD de Monestiès)**

Un nouveau Directeur a été nommé, qui avait anciennement la responsabilité de Directeur Adjoint.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 29 octobre à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h10.

Le Maire,  
Laurent DESHAYES.

---

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.